

# TARIFS au 01/11/2025

# **TERRAINS**

Jusqu'à 50 000 € : Forfait 5000 €

Au-delà 50 000 €: 10 %

Honoraires maximum à la charge de l'acquéreur

## **HABITATIONS**

Jusqu'à 140 000 € : Forfait 7 000 €

Au-delà de 140 001 € : 5 %

Honoraires maximum à la charge de l'acquéreur

#### **LOCATIONS**

6 % maximum du loyer annuel CC à la charge du locataire (Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus).

6 % maximum du loyer annuel CC à la charge du bailleur (Visite, constitution et examen du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus) \* Forfait de 275 € minimum.

# LOCAUX COMMERCIAUX

1 mois de loyer TTC maximum à la charge du preneur

## **GESTION**

1 lot à 3 lots : 7.2 % maximum du loyer charges comprises 4 à 8 lots : 6 % maximum du loyer charges comprises

A partir de 9 lots : 5.1 % maximum du loyer charges comprises

Garantie loyers impayés + détérioration immobilières : à partir de 2,5 % du loyer charges

comprises (contrat MILA)

## **ESTIMATIONS**

Offertes sauf dans le cadre de donations (150€ par bien estimé)

Agence JONZAC 18 place du Marché 17500 JONZAC Tél. : 05 46 48 04 41 jonzac@ladresse.immo

<sup>\*</sup> Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires